



## Quel avenir pour l'Otan ?

Bien que présente dans les murs de la Belgique, l'Otan se fait volontiers discrète dans les médias belges et internationaux.

Née en 1949, l'organisation du Traité de l'Atlantique Nord est d'abord une organisation supranationale, régionale de défense<sup>1</sup>. Si son traité fondateur ne s'est pas modifié avec les nouvelles circonstances de l'histoire (entre autres, fin de la guerre froide), il reste néanmoins que des changements de doctrine - adaptations diront certains- existent. C'est notamment le cas du nouveau concept stratégique adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord, tenue à Washington les 23 et 24 avril 1999<sup>2</sup>.

Et il est vrai que la légitimité de l'Otan n'est plus une évidence depuis la chute du mur de Berlin et donc la fin de la menace venant du bloc communiste (pacte de Varsovie<sup>3</sup>).

Et qu'a ennemi disparu, l'Otan a préféré ne pas disparaître, elle aussi.

Elle s'est donnée une nouvelle vocation. C'est l'essentiel de ce document de 1999.

C'est dans ce contexte que le Sénat belge entame, conformément à son statut de chambre de débat de fond, une démarche de réflexion sur le futur de cette Alliance.

Dans ce cadre, la CNAPD dont est membre Justice et Paix, a organisé au sénat, une table ronde sur le sujet.

Elle a regroupé quatre représentants de partis francophones démocratiques (Jean-Pol Henry pour le PS, Josy Dubié pour Ecolo, Christian Brotcorne pour le CDH et François-Xavier de Donnée pour le MR) et les mouvements de paix pour un débat riche et impertinent. Son titre était d'ailleurs évocateur : « *L'Otan : du bouclier à l'épée...* ».

Notre association a pu, soit lors de son intervention liminaire, soit lors des questions réponses, donner son propre point de vue sur le sujet.

C'est celui-ci que nous synthétisons ici.

---

<sup>1</sup> [www.nato.int/hom-fr.htm](http://www.nato.int/hom-fr.htm)

<sup>2</sup> Concept Stratégique de l'Alliance : <http://www.nato.int/doc/pr/1999/p99-065.htm>

<sup>3</sup> Pacte de Varsovie, traité d'alliance militaire signé dans le contexte de la guerre froide le 14 mai 1955 entre sept Etats d'Europe de l'Est, sous l'égide de l'URSS.

## D'abord penser en termes de paix

Nous ne pouvons que dire et redire avec force conviction que notre intérêt n'est pas lié aux questions militaires mais aux questions de paix.

Nous refusons la violence car nous estimons qu'elle n'est ni une réponse juste ni même efficace (voir la situation irakienne ou le Kosovo) au règlement des conflits.

**Regarder et investir** les relations internationales ne se fait pas par la logique militaire, la force ou la suprématie économique-militaire mais par la recherche d'un dialogue constructif où chacun peut apporter à l'autre ; dans la logique de la coopération et de la diplomatie.

C'est donc la conception même de la recherche de la paix qui nous différencie.

Cette différence, pourtant fondamentale autour de l'objectif, ne doit pas nous empêcher de travailler ensemble et dialoguer dans la sphère de la *réalpolitique* : le monde n'est pas celui que l'on promeut. Les situations géopolitiques régionales dans plusieurs parties du monde sont là pour nous rappeler que le silence des armes fait largement défaut.

**Réalisme aussi** : l'Otan existe. Il est donc important que des associations de paix ne restent pas hors jeu du débat. C'est un des rôles de la société civile que de l'alimenter.

En nous posant la question: à quelles conditions l'Otan a-t-elle encore une légitimité ?

Est-elle un outil pertinent de la sécurité collective ?

- L'Otan est un outil de défense collective. Elle est conçue pour cela. Le fait du changement de menaces ne change que très peu cette approche. On constate cependant que depuis l'élaboration du nouveau concept stratégique en 1999, la volonté est que l'Alliance développe une logique d'intervention dépassant la stricte défense. Répondant ainsi à la doctrine des nouvelles menaces le concept pourtant élaboré avant le 11 septembre, se donne les marges pour agir de manière préventive sur des menaces diffuses et sur des territoires externes à l'Alliance.

Nous estimons que cette stratégie est non pertinente et que l'Alliance doit s'en tenir à sa mission de légitime défense de ses membres.

Cette légitime défense ne devra en aucun cas être auto-proclamée mais bien inscrite dans les décisions des Nations unies. C'est sous le mandat de l'ONU et sous ce seul mandat que les forces de l'Alliance peuvent agir pour protéger leur territoire.

L'intervention de rétablissement de la paix à l'extérieur de sa sphère d'appartenance n'aura de sens que si l'Union européenne (PESC et PESD) ne peut le faire en tant qu'organisation régionale et ce, de nouveau, sous mandat strict de l'ONU.

- L'utilité de l'Otan réside aussi dans sa capacité de maintenir un dialogue avec le partenaire principal Outre-Atlantique : les Etats-Unis. Ceux-ci sont dans une attitude hégémonique (impérialiste diront certains...) tant du point de vue politique que militaire. C'est la seule véritable grande puissance. Maintenir un dialogue suppose de pouvoir, pour les Européens membres de l'alliance, avoir les capacités politiques et/ou de projection de forces nécessaires à un rapport de force. Or actuellement, les Etats européens pour la plupart, et dont la Belgique, donnent l'impression de peu participer à un débat critique vis-à-vis des Etats-Unis (exception faite sur la guerre en Irak). Peu de voix s'élèvent pour condamner, par exemple, les vols secrets ou la prison de Guantanamo.

Cet unanimité n'encourage pas une stratégie d'équilibre entre les deux côtés de l'océan ; équilibre pourtant nécessaire dans le cadre d'une alliance plus mature.

L'équilibre signifiera aussi un meilleur partage des arsenaux militaires, dont on doit se demander quel en sera la nature !!! Une logique de réductions des forces au strict utile pour la défense du territoire sera pour nous suffisante. Il n'est donc pas nécessaire de recourir à une course aux armements (exception faite des moyens de renseignements).

▪ Cet recherche d'équilibre fait resurgir la question : qui en Europe peut en être l'acteur/moteur ? La réponse d'un Européen convaincu est : l'Union européenne et son outil qu'est la PESC qui cumule divers avantages pour faire un contre-poids aux Etats-Unis :

- Elle est tout d'abord un outil de politique étrangère et non spécifiquement de défense.
- En ce sens, son projet, sa perspective et sa méthode de coopération sont une réelle plus-value. L'Union européenne développe un projet de puissance tranquille (voir à ce sujet la revue *Enjeux internationaux*, n° 12). Nous nous sommes dotés d'une doctrine en la matière : il s'agit d'un document stratégique rédigé par M. Javier Solana comme haut représentant à la politique étrangère et adopté par les Etats en 2004, je crois, et intitulé : « *Une Europe plus sûre dans un monde meilleur* ». Ce texte fait la part belle aux aspects sécurité/défense délaissant à notre avis le volet « diplomatie et prévention des conflits ». Une véritable politique de prévention des conflits est d'ailleurs notre revendication fondamentale. Elle pourrait comporter divers aspects dont : priorité à une diplomatie européenne, observatoire des conflits, plate-forme société civile, cohérence avec politique de développement et PESC, renforcement de lieux multilatéraux comme l'OSCE, priorités aux missions civiles....
- Un renforcement de la PESC visera à l'autonomisation de l'Union européenne vis-à-vis de son partenaire transatlantique. Mais autant que la volonté politique, c'est la question des moyens financiers et militaires qui est ici posée.

▪ Un point essentiel pour nous à clarifier touche à la question des armes nucléaires détenues par des membres de l'Otan. Comme précisé par Justice et Paix dans un texte précédent ( analyse nucléaire iranien), cette arme de destruction massive est pour nous intolérable. Nous ne pouvons admettre que des membres de l'Alliance la possèdent et la mettent à disposition de ses membres. Non seulement parce que ces armes ne sont pas adaptées au contexte des menaces actuelles mais aussi parce que les processus de décision au sein de l'Alliance sont aliénés par le poids des Etats-Unis et de leur allié anglais.

Nous souhaitons fermement que l'Otan soit au contraire le principal acteur de la mise en route du TNP<sup>4</sup> et de tout le TNP, soit aussi son volet désarmement de la part des puissances détentrices de l'arme atomique. Force est cependant de constater que les Etats-Unis poursuivent des programmes de recherche/développement en la matière (miniaturisation notamment).

- Et en Belgique ?

Pour conclure et passer au débat, je voudrais insister sur 4 points liant notre pays à l'Alliance :

° le Parlement belge est trop tenu à l'écart d'un débat qui devrait être permanent sur ces sujets sensibles. L'initiative ici présente est donc un point de départ à ce qui pourrait ou devrait être une approche plus permanente sur le rôle de la Belgique en matière de prévention et gestion de crise. Si la confidentialité est une condition de l'efficacité de l'action lors d'intervention militaire, il n'en reste pas moins qu'un travail en amont des crises immédiates peut se faire. Un travail de reddition de comptes est aussi utile.

° Les politiques nous disent souvent que l'opinion publique ne s'intéresse pas à ces questions. C'est à la fois vrai et faux. Nous rencontrons pas mal de jeunes préoccupés par l'avenir de la planète y compris dans sa dimension de sécurité collective. Un réel travail d'explicitation de ce que fait ou non la Belgique en ces matières réduirait ce supposé manque.

---

<sup>4</sup> TNP Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Par ailleurs, le travail d'éducation à la paix n'est pas une priorité en Belgique. Le peu d'enthousiasme politique pour le service civil volontaire est révélateur.

° Nous sommes opposé à la présence d'armes nucléaires au sein de l'Otan. Par conséquent nous estimons que les armes nucléaires (bombes B 61) présentes sur la base de Kleine Broegel doivent quitter notre territoire.

° l'Otan est un outil de défense régional. Elle doit se limiter à ce rôle et dans le cadre d'un dialogue plus équilibré entre alliés, soit entre les Etats-Unis et l'Union européenne (PESC).

-----

Benoit Albert, mai 2006.

Pour poursuivre :

- position de Pax Christi Wallonie Bruxelles sur le sujet : [www.paxchristiwb.be](http://www.paxchristiwb.be)
- site CNAPD : [www.cnapd.be](http://www.cnapd.be)
- Ouvrage d'Ignace Berten : « *Pour Europe puissance juste* »

**Avec le soutien du Service Education permanente de la Communauté française**